



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-cinq et le 12 novembre à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. DEMBELE.

EXCUSES : N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER) - M. FAUQUIER (procuration à V. DOUVILLE DE FRANSSU).

ABSENTE : S. MANRESA.

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Nicole VINUELAS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Nicole VINUELAS, secrétaire de séance.

- 1/ Adoption du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- 2/ Adoption du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- 3/ Adoption du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Sud-Hérault.
- 4/ Entretien éclairage public.
- 5/ Convention d'adhésion au service Médecine Préventive du CDG 34.
- 6/ Bail de location de chasse communale au syndicat de chasse de Cruzy.
- 7/ Révision du tarif des prestations de la régie des pompes funèbres.
- 8/ Participation financière des communes ayant des enfants scolarisés à l'école de Cruzy.
- 9/ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.
- 10/ Virement de crédits relatifs au budget Eau et assainissement.
- 11/ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subventions pour la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable.

- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 34.

- Crédit de poste.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

- Demande de subventions pour la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en exploitation du forage, nous sommes dans l'obligation de revoir notre Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) dont la dernière mise à jour date de 2013 et de le compléter avec le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau Potable (PGSSE) et le Diagnostic d'accès à l'eau, documents désormais obligatoires. Le coût global de ces études s'élève à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC. Elles peuvent être subventionnées à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau. Le Département prendrait en charge les 10 % restants.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de déposer les dossiers de demande de subventions correspondants.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 34.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31/12/2025. Dans une précédente séance, nous avions donné mandat au CDG 34 pour lancer la consultation. A l'issue de celle-ci, l'assureur GENERALI associé au courtier WTW ont été retenus.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au contrat proposé au taux de 7.54 % de la masse salariale annuelle et avec une franchise de 15 jours consécutifs par arrêt en maladie ordinaire. Sa demande est acceptée à l'unanimité.

- Crédit de poste :

Monsieur le Maire expose que le dernier contrat aidé dont nous disposons arrivant à son terme le 12 décembre 2025 et ne pouvant donner lieu à renouvellement, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent d'adjoint administratif et de l'autoriser à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique (communes de moins de 1000 habitants), afin d'assurer la gestion de l'agence postale communale.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est alors abordé.

1/ Adoption du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'assainissement collectif. Ce rapport et sa délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il convient cette année de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce rapport. Le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.

2/ Adoption du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose à tout gestionnaire d'un service public la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service en question. Il s'agit ici du service public d'eau potable. Ce rapport et sa délibération doivent être transmis au Préfet et rendus publics par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Il convient de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rendement du réseau de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2024, s'élève à 87.2 % alors qu'il était de 84.5 % en 2023. Ce qui indique que les travaux constants réalisés sur les réseaux ainsi que les recherches de fuites ne sont pas vains.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce rapport. Le Conseil Municipal le valide à l'unanimité.

3/ Adoption du rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Sud-Hérault.

Monsieur le Maire expose qu'en application de la loi n°99-586 du 12/07/1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, les EPCI doivent établir un rapport d'activité de l'établissement accompagné du compte administratif de la même année et l'adresser aux communes membres qui doivent en délibérer. Monsieur le Maire précise que ce rapport a été entériné en conseil de communauté le 24 septembre 2025. Il a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal par voie électronique afin qu'ils puissent délibérer en toute connaissance de cause.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (2 abstentions), le rapport d'activité 2024 de la communauté de communes Sud-Hérault.

4/ Entretien éclairage public.

Suite à la restitution aux communes de la compétence en matière d'éclairage public par la communauté de communes SUD-HERAULT, Monsieur le Maire propose de confier la maintenance et l'exploitation des infrastructures d'éclairage public à la société TRAVESSET et de formaliser par le biais d'un contrat les engagements de chacune des parties.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

5/ Convention d'adhésion au service Médecine Préventive du CDG 34.

Monsieur le Maire expose que les collectivités territoriales doivent garantir à l'ensemble de leurs agents l'accès à un service de médecine préventive. A ce jour, nous adhérons au service proposé par le CDG 34 dans le cadre d'une convention qui prendra fin le 31/12/2025.

Aussi, le CDG 34 renouvelle son offre en nous proposant une nouvelle convention d'adhésion pour la période 2026 à 2028.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de signer cette nouvelle convention.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

6/ Bail de location de chasse communale au syndicat de chasse de Cruzy.

Monsieur le Maire expose que le bail de location de chasse communale a été octroyé au syndicat de chasse, Saint Hubert Club de Cruzy, le 1^{er} septembre 2016 pour une durée de 9 ans. Ce bail est à présent caduc. Monsieur le Maire propose de le renouveler pour une nouvelle période de 9 années consécutives et de maintenir le montant de la redevance annuelle à 20 €. Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

7/ Révision du tarif des prestations de la régie des pompes funèbres.

Monsieur le Maire expose que compte-tenu des nouvelles prestations proposées aux administrés par les autres services de pompes funèbres auxquels nous faisons appel (notamment en ce qui concerne les séjours en chambre funéraire et les crémations), nous avons été amenés à actualiser notre grille tarifaire. Il convient donc d'entériner cette grille.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

8/ Participation financière des communes ayant des enfants scolarisés à l'école de Cruzy.

Monsieur le Maire expose que l'article 23 de la loi du 22 janvier 1983 modifiée pose le principe de la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques élémentaires ou maternelles accueillant des enfants résidant dans d'autres communes. Notre commune accueillant en cette rentrée 2025, 4 enfants en provenance de Montouliers, nous avons établi un état des dépenses détaillant le coût des frais de scolarité par enfant scolarisé en école maternelle et en école élémentaire.

- 417.49 € pour un enfant scolarisé en EP
- 1 328.76 € pour un enfant scolarisé en EM

Monsieur le Maire soumet cet état au Conseil Municipal qui le valide à l'unanimité.

9/ Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que régulièrement la Trésorerie nous demande d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables. L'irrécouvrabilité de ces créances est liée à la situation des débiteurs.

Cette année, l'admission en non-valeur porte sur un montant global de 2 475.62 € qui correspond à des créances de la direction de La Poste datant de 2003, 2004 et 2007, époque où cette dernière était locataire des locaux communaux place de la République.

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur ces créances pour ce montant-là.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

10/ Virement de crédits relatifs au budget Eau et assainissement.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors de l'établissement du budget primitif, le prêt pour le raccordement des réseaux d'eaux usées de la commune à la station de traitement des eaux usées de Quarante n'étant pas contracté, il n'a pas été inscrit au budget. Afin de pouvoir honorer la 1^{ère} échéance de remboursement de ce prêt, il convient de provisionner les lignes d'écriture suivantes :

- Article 1641 pour la part capital pour un montant de 2 000 €
- Article 66111 pour la part intérêts pour un montant de 923 €

Monsieur le Maire propose de réaliser les virements de crédits correspondants.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

11/ Questions diverses.

- **Protection sociale Complémentaire risque Santé** : Monsieur le Maire expose qu'à compter du 01/01/2026, nous sommes dans l'obligation de participer à la complémentaire santé des agents à hauteur de 15 € par agent et par mois au minimum. Pour ce faire, 2 possibilités s'offrent à nous :

- Soit l'adhésion à un contrat collectif : engagement pour une durée de 6 ans avec un taux de cotisation évolutif à compter de la 3^{ème} année.
- Soit la mise en place du dispositif de labellisation : l'agent conserve sa mutuelle santé actuelle et pourra prétendre à la participation employeur uniquement si son contrat est labellisé.

Le but étant de faire bénéficier de la participation employeur, un maximum d'agents.

Un courrier a été adressé à l'ensemble des agents de la collectivité pour qu'ils prennent attaché auprès de la mutuelle actuelle.

- **Façade de l'ancienne poste** : La façade de l'ancienne poste, récemment rénovée, a été endommagée par un camion de livraison. Un dépôt de plainte a été réalisé ainsi qu'une déclaration à l'assurance de la collectivité. Mais une franchise de 300 € sera tout de même appliquée.

- **Conseil d'école du 10 novembre 2025** : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Violaine Douville de Franssu, qui résume le conseil d'école qui s'est tenu le 10 novembre dernier. Il en ressort que nous disposons d'une école très dynamique, en progression constante en termes d'effectifs (101 élèves actuellement) et innovante par la diversité des projets proposés : spectacle intergénérationnel de marionnettes, projet de chorale, marché de Noël le 30 novembre, spectacle de Noël le 19 décembre et loto prévu en février 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 20.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

